



Question 9/2: Identifier les Questions des Commissions d'études des Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-R qui intéressent particulièrement les pays en développement et les tenir au courant de manière systématique, par le biais de rapports d'activités annuels, de l'état d'avancement de ces Questions afin de faciliter leur contribution aux travaux y relatifs et de tirer parti de leurs résultats en temps utile

## COMMISSION D'ÉTUDES 2

ORIGINE: RAPPORTEUR POUR LA QUESTION 9/2

TITRE: RAPPORT DE LA RÉUNION SUR LA QUESTION 9/2

1 Les participants se sont réunis le 7 septembre 1998 de 14 h 30 à 16 h 45 sous la présidence du Rapporteur, M. N. Kisrawi et ont approuvé l'ordre du jour proposé pour la Question 9/2 (Document 2/24).

### 2 Analyse

Le Rapporteur a présenté le Document 2/22 (Directives en vue de l'identification des questions intéressant particulièrement le Secteur du développement) qui servira de base à la discussion. Les participants ont également examiné les documents suivants:

- |               |  |
|---------------|--|
| Document 2/9  | Services d'amateur et communications en cas de catastrophe naturelle dans les pays en développement.   |
| Document 2/10 | Projet de nouvelle Recommandation: Utilisation efficace des services d'amateur pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe. |
| Document 2/26 | Note de liaison au Bureau de développement des télécommunications (BDT) et à la Commission d'études 2 de l'UIT-D.  |
| Document 2/28 | Note de liaison concernant le guide général sur la manière d'utiliser les directives et les Recommandations K.   |

Document 2/35	Note de liaison au Bureau de développement des télécommunications (BDT) et à la Commission d'études 2 de l'UIT-D.
Document 2/36	Note de liaison au Bureau de développement des télécommunications (BDT) et à la Commission d'études 2 de l'UIT-D.
Document 2/37	Note de liaison au Bureau de développement des télécommunications (BDT) et à la Commission d'études 2 de l'UIT-D.
Document 2/38	Note de liaison au Bureau de développement des télécommunications (BDT) et à la Commission d'études 2 de l'UIT-D.
Document 2/47	Révisions recommandées concernant le Document 2/10: Projet de nouvelle Recommandation: utilisation efficace des services d'amateur pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe.

### 3 Décisions

3.1 Après examen du Document 2/22, il a été décidé d'adopter les propositions 5.1 à 5.5 de ce document. Il a été également décidé d'ajouter un nouvel élément dans les Directives générales en vue d'y inclure des Questions se rapportant aux futures Conférences mondiales des radiocommunications. Il a été décidé en outre que tous les Rapporteurs pour les autres Questions relevant de la Commission d'études 2 devaient contribuer aux travaux de la Question 9/2. De plus, il est proposé de tenir une réunion des Rapporteurs d'une durée de deux jours, en juin 1999, afin de préparer la réunion de la Commission d'études 2.

3.2 Après examen des Documents 2/9, 2/10 et 2/47, il a été décidé de reporter la décision sur les projets de Recommandations et de créer un Sous-Groupe de Rapporteurs afin d'élaborer un projet de Recommandation qui sera débattu à la réunion des Rapporteurs de juin 1999 et examiné à la prochaine réunion de la Commission d'études. Le Sous-Groupe de Rapporteurs devrait également tenir compte des travaux de la Commission d'études 8 le Groupe de Travail A de l'UIT-R et des résultats de la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe, adoptée par la Conférence intergouvernementale sur les télécommunications d'urgence (ICET-98). Le Sous-Groupe de Rapporteurs sera présidé par M. Larry PRICE de l'IARU. Un premier accord a été conclu concernant l'adoption des modifications que l'Organisation des Nations Unies a proposé d'apporter au Document 2/10 conformément à son Document 2/47.

3.3 Il a été tenu dûment compte des notes de liaison figurant dans les Documents 2/26, 2/28, 2/35, 2/36, 2/37, 2/38 et il sera donné suite à tout projet de nouvelle Question et/ou Recommandation.

3.4 Les Rapporteurs associés pour la Question 9/2 seront:

Mme GOSPIC, Natasa	(CYP, Belgrade)	courrier électronique: ZJPTT@EUNET.YU
M. JEACOCK, Terry	(Royaume-Uni)	courrier électronique: terence.jeacock@itu.int
M. NOZDRINE, Vadim	(Fédération de Russie)	courrier électronique: vnozdrin@usa.net
Mr. FISHER, Andrew	(Etats-Unis)	courrier électronique: andy@mdlaw.com

La liste reste ouverte; tous les Rapporteurs associés et participants actifs qui souhaitent participer aux travaux relatifs à cette Question sont les bienvenus.

Responsable de la Question 9/2 au BDT:

M. Joseph Elotu - courrier électronique: +41 22 730 5438/fax: +41 22 730 5484

Nabil KISRAWI

Rapporteur